



Déclaration en matière de stratégie

Depuis une vingtaine d'années, l'Institut Jean Errecart a pleinement intégré dans son projet d'établissement la mission de coopération internationale. Elle est essentiellement focalisée sur les mobilités étudiantes dans le cadre de stages en entreprise. Même si la majeure partie des étudiants s'orientent vers des destinations lointaines (Etats-Unis, Amérique latine, Afrique, etc. ...), les destinations européennes ne sont pas délaissées. Ce stage est une première expérience à l'étranger que les étudiants valorisent lorsqu'ils intègrent le milieu du travail ou une formation post BTS.

Cette ouverture a été facilitée par la proximité avec l'Espagne sachant que des liens privilégiés se sont progressivement mis en place avec le Gouvernement de la Communauté Autonome du Pays Basque puis avec le Groupe Mondragon dont les activités dépassent les frontières européennes. Des conventions ont pu être signées avec ces partenaires, afin de faciliter les mouvements d'étudiants (stages, visites). De plus, chaque année, des intervenants étrangers, notamment du monde agricole espagnol viennent régulièrement à l'Institut Jean Errecart.

L'orientation principale concernera les séquences stages en entreprise : une attention particulière est accordée au choix des stages afin qu'ils correspondent à la formation suivie (Référentiels professionnels et pédagogiques) car les tâches confiées à l'étudiant doivent être en adéquation avec les objectifs fixés par les programmes. Dans cette optique, l'établissement a noué des liens privilégiés avec des établissements d'enseignement supérieur, des structures professionnelles et des organismes représentant l'Etat dans certains pays de l'Union Européenne (Espagne, Royaume Uni). Seront privilégiés les partenariats avec les lycées des réseaux dans lesquels l'Institut est déjà partenaire : le réseau des lycées d'enseignement catholique.

En amont, l'équipe pédagogique veille à assurer une préparation linguistique et culturelle des étudiants. L'objectif est d'acquérir un niveau de langue leur permettant d'évoluer aisément dans le pays d'accueil, des techniques de communication visant à améliorer leur capacité d'échange, et par la possibilité d'améliorer leurs connaissances dans les centres d'autoformation ouverts à tous, y compris au personnel des lycées, rendant ainsi possible leur mobilité.

Pour assurer le suivi, une personne référent est chargée de maintenir le contact régulier avec le stagiaire et son maître de stage par le biais d'entretiens téléphoniques ou de messages électroniques.



L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation qui résulte de la double appréciation des responsables de l'encadrement du stage. L'entreprise s'engage à rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra être annexée au curriculum vitae de l'étudiant.

En matière de non discrimination, un accueil personnalisé des étudiants handicapés sera assuré sans oublier la possibilité d'offrir un accompagnement pédagogique et logistique.

Pour promouvoir le programme Erasmus, la charte universitaire Erasmus sera publiée sur le site web de l'établissement. La diffusion de l'information sur les possibilités offertes par le programme Erasmus sera facilitée par la mise en place, d'une commission des relations internationales qui comprendra des représentants de toutes les composantes du lycée. Un stand « Erasmus » destiné à familiariser et à sensibiliser les lycéens aux possibilités de mobilité européenne offertes lors de leurs cursus universitaire sera installé au Centre de Documentation et lors des « Journées » qui visent à informer les futurs étudiants.

Le second axe du volet coopération internationale concernera la mobilité entrante ou sortante des étudiants à des fins d'études. L'Institut Jean Errecart dispense des formations BTSA, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Depuis 2012, certains BTSA sont en expérimentation d'équivalence ECTS au niveau national. Dès 2015, un bilan sera réalisé avec peut-être une généralisation de la semestrialisation et des ECTS pour ces formations. L'Institut appliquera ce système de transfert pour ses étudiants suivant des cours ou réalisant des stages à l'étranger mais également pour les étudiants européens venant étudier dans notre Institut. Les semestres (30 ECTS) sont organisés en unités d'enseignement (UE) qui, chacune, donneront lieu à l'octroi de crédits. L'étudiant en mobilité Erasmus bénéficiera d'un contrat d'études qui lui assure à son retour la reconnaissance des crédits obtenus dans l'établissement partenaire. Des cours de Français langue étrangère seront proposés aux étudiants accueillis.

Enfin, le troisième axe concernera la mobilité du personnel qui auront à leur disposition les informations nécessaires pour participer aux actions de mobilité. L'établissement s'assurera que les participants auront un délai suffisant pour réaliser leur projet, d'assurer un suivi administratif (gestion financière, procédures d'accréditation, du programme de formation, etc. Cette participation à des projets de coopération internationale permettra un développement professionnel du personnel et de la modernisation du personnel, et sera considéré comme un élément important de l'évaluation du personnel.